



CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
12 MARS 2024

Date de la Convocation :	05 mars 2024
Membres en exercice :	11
Membres présents :	09
Procurations :	01
Votants :	10
Exprimés :	10

L'an deux mil vingt-quatre, le douze mars à vingt heures trente minutes, légalement convoqué en date du cinq mars deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Mesdames, Bernadette HÉRISSON, Aurélie MANCELLIER, Émilie PICHON-LANOISELÉE.

Messieurs, Michel ABRAHAM, David BOIVIN, Jean-Marc COUREL, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

**Absent(e)s représenté(e)s :** Madame Nadège POILVILAIN donne pouvoir à monsieur Bruno BOULAY.

**Absente :** Madame Sandra CADIEU.

**Quorum atteint.**

**Modalités de vote :** Scrutin ordinaire.

**Secrétaire de séance :** Madame Émilie PICHON-LANOISELÉE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Publiée le 15/03/2024

Numéro	Objet	Décision
2024-03-01	Subventions aux associations	Approuvée

**Subventions aux associations – Délibération 2024-03-01**

Chaque année, au mois de mars, la commune de Thoiré sur Dinan vote l'attribution des subventions aux diverses associations et aux écoles dans le cadre de voyage scolaire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.2121-29,

**Vu** les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations pour l'année 2024,

**Considérant** le soutien qu'accorde la commune aux associations et aux écoles dans le cadre de leurs activités,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

➤ **Approuve** les subventions suivantes :

Organismes	Montant accordé (en€)
Amicale des Sapeurs-Pompiers Thoiré Flée	200
Amicale du grand cerf	100
Comité des fêtes	600
Génération mouvement Thoiré	100
La truite Dinantaise	100
Le souvenir français	50
Crepse	50
Société communale de chasse	100
L'outil en main	50
Don du sang	50
<b>Sous TOTAL</b>	<b>1400</b>

Participations nominatives aux voyages scolaires 2024 : Le Conseil Municipal valide la participation à 50€/enfant pour toutes les personnes qui en feraient la demande (écoles, collèges, lycées, parents).

CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 10

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Bruno BOULAY



Secrétaire de séance,

Émilie PICHON LANOISELÉE